



# Les spécificités comptables et financières du secteur

## Objectifs

- Au regard des textes réglementaires (décret du 22 Octobre 2003 modifié, arrêtés du 14 novembre 2003 modifié et suivants), permettre aux participants de pouvoir :
  - Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22, du plan comptable des associations, et du plan de compte adapté aux établissements sociaux et médico sociaux.
  - Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à l'investissement, nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services,
  - S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur.

## Programme

- Les différents plans de compte
  - Le plan comptable général
  - Le plan comptable des associations de 1999
  - L'instruction comptable M 22 (public, privé)
- Les écritures spécifiques
  - La notion de droits de reprise
  - Les subventions d'investissement et de fonctionnement (en lien avec la loi ESS de 2014)
  - L'affectation des résultats : du résultat comptable au résultat administratif
  - Les différentes réserves réglementées
    - . Sur cession d'éléments d'actif : les plus-values
    - . Les excédents affectés à l'investissement
    - . La réserve de trésorerie ou de couverture du BFR
    - . Les autres réserves
  - Les fonds dédiés
  - Les provisions
  - Les comptes de liaison : typologie de ces comptes, rôle dans l'analyse financière à mener.
- Les nouveaux traitements, sources de divergences
  - Les provisions pour congés à payer
  - Les provisions diverses affectées par les autorités de tarification
    - . Sur résultat
    - . Sur des crédits non pérennes
    - . Sur CET
  - Autres comptes ou sources de différences

**Date(s) :**  
5 & 6 décembre 2019

**Lieu :**  
URIOPSS - Marseille

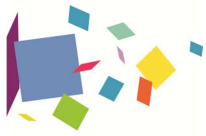
**Durée :**  
2 jours– 14 heures

**Coût :**  
550 €

**Public :**  
Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs

**Méthodes pédagogiques :**

- Exposés théoriques et petits cas pratiques (environ 40 écritures comptables spécifiques),
- Echanges autour d'un cas concert (fil conducteur)
- Support de vidéo projection remis sur support papier



## Programme (suite)

- **Organiser la comptabilité et la transparence, dans la différence : un pari à relever**
  - Bilan associatif, bilan comptable, bilan d'établissement, compte administratif
  - Le traitement comptable des résultats non repris par les autorités de tarification
    - . Dépenses rejetées par l'autorité de tarification (inopposables)
    - . Dépenses non prises en compte par l'autorité de tarification (non opposables)

---

### **Intervenant :**

**Luc MAUDUIT**  
Consultant, Gestion et analyse financière

---

### **Recommandation :**

***Amener, dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan).  
Prévoir son plan de compte (si possible celui de l'Ehesp).***